



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

[christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr)

Le directeur

à

Monsieur le directeur départemental de l'emploi,  
du travail et des solidarités du Nord

Monsieur le directeur départemental des  
territoires et de la mer du Nord

**Objet :** Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur la demande d'extension de la pension de famille sise 56 rue du Curoir à Roubaix (Partenord Habitat / La Sauvegarde du Nord)

Le bureau du CRHH a été consulté le 4 juillet 2023 pour donner un avis sur la demande d'extension de la pension de famille sise 56 rue du Curoir à Roubaix.

La Sauvegarde du Nord a souhaité réaliser une extension à la maison relais sise 56 rue du Curoir à Roubaix, par transformation d'un local administratif au rez-de-chaussée et restructuration de surfaces rendues disponibles au sein du CHRS Agora, sis 52 rue du Collège.

L'extension envisagée portera la capacité de 23 à 26 places. Le financement est assuré sur fonds propres de l'association.

Au vu des plans transmis et des éléments du dossier, ce projet n'appelle pas d'observations. L'association devra cependant se rapprocher du bailleur Partenord Habitat pour réaliser l'avenant à la convention APL n° 15052 prenant acte de cette extension.

- Suite à la présentation de ce projet, le CRHH a émis un avis favorable à cette demande d'extension de pension de famille.

Cet avis ne se substitue pas aux décisions de financement, qu'il s'agisse du financement de l'investissement (BOP 135) ou du fonctionnement (BOP 177). Il ne vaut pas non plus dérogation aux dispositions de droit commun applicables (en particulier pas de dérogation au droit pour construire en QPV).

Vous remerciant pour la coopération entre nos services, je vous prie de bien vouloir communiquer cet avis aux opérateurs concernés sur votre territoire.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur,

Julien LABIT